

Séance du lundi 13 mai 2024

(Présidente : Ariane Annen Devaud)

Extrait du procès-verbal

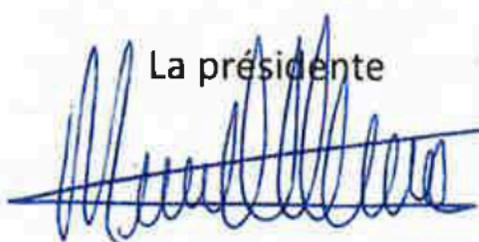
- Vu le préavis n° 04/2024 de la Municipalité du 26 mars 2024 ;
- Oui les rapports de majorité et de minorité de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Le Conseil communal décide

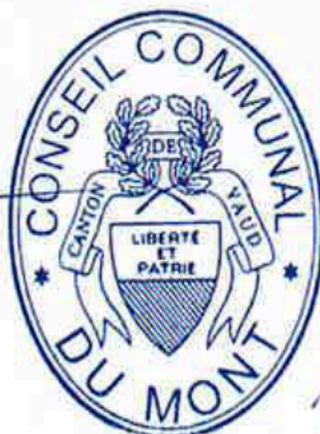
- D'approuver l'initiative populaire communale « Sauvons le Vallon de la Valleyre, le poumon vert du Mont ! » ;
- De charger la Municipalité de communiquer la décision du Conseil communal au comité d'initiative et de l'afficher au pilier public.

Le conseil communal a décidé séance tenante de soumettre la présente décision au référendum spontané au sens de l'art. 160 al. 3 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP ; BLV 160.01).

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente


Ariane Annen Devaud



La secrétaire


Alexandra Magnenat